Corrigé et barème – Égalité femmes-hommes : inégalités qui persistent, stéréotypes de genre et violences sexistes

Les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes (salaires, métiers, tâches domestiques, carrières), les stéréotypes de genre et leurs effets à l'école et dans l'orientation, le sexisme et les violences sexistes et sexuelles que punit la loi, et les moyens d'agir de l'État, des associations, du collège et de chacun

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 5e

Exercice 1 – Repères et définitions ★★ *(4 pts)*

a) Une idée toute faite, souvent fausse, sur ce que devraient être ou aimer les filles et les garçons. Exemple : « un garçon ne doit jamais montrer qu'il a peur ». (1)

b) Inégalité : un écart mesuré entre deux groupes (environ 23 % de femmes maires). Discrimination : un acte qui traite une personne moins bien à cause de son sexe (refuser un poste à une candidate parce qu'elle est une femme). (1)

c) Une attitude qui considère un sexe comme inférieur à l'autre ; l'outrage sexiste, créé par la loi du 3 août 2018. (1)

d) Le 8 mars : journée internationale des droits des femmes ; le 25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes. (1)

Repère — une idée (stéréotype) n'est pas punie ; un acte (discrimination, outrage, harcèlement) l'est.

Exercice 2 – Lecture de chiffres : des inégalités qui persistent ★★ *(4 pts)*

a) Environ 15 % de moins pour les femmes (INSEE, 2022). (1)

b) Elles ont moins de temps disponible : elles travaillent plus souvent à temps partiel, donc moins d'heures payées dans l'année (d'où l'écart annuel de 24 %, plus grand que les 15 % à temps égal), et leur carrière est freinée (moins de postes de direction). (1)

c) $60 \div 10 \times 9 = 54$ infirmières environ. (1)

d) Infirmiers (9 sur 10 sont des femmes) et élèves ingénieurs (3 sur 10 sont des filles) : les stéréotypes poussent les filles à s'autocensurer vers les sciences et les garçons vers le soin ; or les métiers du soin, très féminisés, sont moins payés, ce qui creuse l'écart de salaire. (1)

Méthode — un chiffre se cite avec sa source et son année, puis s'explique par une cause.

Exercice 3 – Étude de cas : des stéréotypes au collège ★★★ *(4 pts)*

a) Un stéréotype dans l'orientation : le conseil repose sur son sexe, pas sur ses résultats ni ses goûts. Léna peut maintenir son vœu et en parler à son professeur principal ; l'école doit favoriser la mixité (Code de l'éducation). (1)

b) Des moqueries sexistes répétées, qui nuisent à sa scolarité : il faut en parler à un adulte de confiance ou au CPE. (1)

c) Une discrimination fondée sur le sexe, interdite par la loi : la signaler à un adulte, qui peut saisir le Défenseur des droits. (1)

d) Un stéréotype qui crée une inégalité d'accès à l'espace : proposer au conseil de vie collégienne un partage des créneaux et des équipes mixtes. (1)

Erreur fréquente — croire qu'une situation sans mauvaise intention ne pose pas de problème : c'est son effet qui compte.

Exercice 4 – Violences sexistes et sexuelles : ce que dit la loi ★★★ *(4 pts)*

a) Un harcèlement sexuel : des propos à connotation sexuelle imposés de façon répétée, qui créent une situation intimidante ; c'est un délit (Code pénal, article 222-33). (1)

b) L'outrage sexiste est un propos imposé, même une seule fois ; ici, les propos sont répétés pendant des semaines et visent la même personne : c'est du harcèlement. (1)

c) Un adulte de confiance (CPE, professeur, parent), qui peut faire cesser les faits au collège ; le 3018, qui aide à faire retirer les commentaires en ligne. (1)

d) Ne pas rire ni relayer, soutenir Jade, prévenir un adulte, signaler les commentaires. (1)

À retenir — victime ou témoin, on ne reste jamais seul ; ce n'est jamais la faute de la victime.

Exercice 5 – Argumentation guidée : comment faire progresser l'égalité réelle ? ★★★ *(4 pts)*

a) Par exemple : environ 24 % de salaire annuel en moins dans le privé (15 % à temps égal, INSEE, 2022) ; les deux tiers des tâches domestiques ; environ 100 femmes tuées chaque année par leur conjoint ou ex-conjoint. (1)

b) Par exemple : « l'informatique, c'est pour les garçons » → des filles s'autocensurent → peu de filles dans les métiers du numérique ; ou « un garçon ne travaille pas en crèche » → métiers du soin très féminisés et moins payés. (1)

c) Par exemple : le Code du travail (même salaire pour un travail de valeur égale), l'index de l'égalité (2019), la loi pour l'égalité réelle (2014), le 3919, le Haut Conseil à l'égalité. (1)

d) Par exemple : le référent égalité et le conseil de vie collégienne, des équipes mixtes, refuser les blagues sexistes, choisir son orientation selon ses goûts. (1)

Attention — un paragraphe argumenté enchaîne les idées avec des connecteurs (d'abord, ensuite, c'est pourquoi, ainsi) et s'appuie sur des faits datés.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).